

Pour quels trajets ?

Le service peut-être utilisé pour :

- Rendre visite à un proche
- Utiliser un service ou un commerce du territoire
- Rendez-vous lié à la santé et à la sphère médicale
- Rendez-vous d'insertion professionnelle
- Rendez-vous administratif
- Se rendre sur un lieu de stage, de formation ou d'emploi
- Les loisirs

Les trajets colorés sont les trajets dits « garantis » ce qui signifie que leur prise en charge est garantie par le réseau solidaire du lundi au vendredi de 8h30 à 18h à partir de janvier 2023.

Le prix

A chaque trajet, le bénéficiaire participe à l'indemnisation financière du conducteur en fonction du nombre de kilomètres parcourus suivant la grille tarifaire suivante :

Montant de la participation par tranche

0-15 Km	16-30 Km	31-45 Km	46-60 Km	61-75 Km	76-90 Km	91-105 Km	106-120 Km	121-140 Km
2 €	4 €	6 €	7 €	9 €	10 €	12 €	15 €	17 €

Quatre villes sont soumises à une participation solidaire fixe et cela peu importe le lieu de départ du trajet.

Ces villes sont **Clermont-Ferrand, Riom, Ussel et Aubusson**. Le prix du trajet vers l'une de ces quatre villes est de **10 €** l'aller/retour, et de **5 €** pour un trajet simple.

Le premier trajet est gratuit pour tous afin de tester le service. Profitez-en !

Le dédommagement des conducteurs

Pour chaque trajet réalisé dans le cadre du service **Tous mobiles**, les **covoitureurs bénévoles** sont indemnisés à hauteur de **0,09 €** par kilomètre parcouru, les **conducteurs bénévoles** sont indemnisés à hauteur de **0,16 €** par kilomètre parcouru.



Comment effectuer une demande de déplacement ?

La centrale d'appels est ouverte du lundi au vendredi entre 9h00 et 16h00, elle est fermée les week-ends et les jours fériés. Le service peut fonctionner en dehors des horaires d'ouvertures de la centrale d'appels. Vous pouvez nous faire parvenir vos demandes aux horaires d'ouverture en contactant le service par téléphone ou par mail.

NOUS CONTACTER

pour toute information complémentaire

☎ **06 15 43 79 78**

✉ **reseausolidaire@pfm63.fr**

🌐 **www.pfm63.fr**

📍 **Plateforme Mobilité du Puy-de-Dôme**
4 rue André Moinier - 63000 Clermont-Ferrand

Un projet porté par :



et financé par :



Ce projet est également soutenu par :



Vous rencontrez des problèmes pour vos déplacements ?

Une solution existe : le réseau solidaire !

UN SERVICE D'AIDE À LA MOBILITÉ POUR ET PAR LES HABITANTS



C'est quoi le réseau solidaire ?

Le réseau solidaire est un projet visant à expérimenter un service d'utilité sociale basé sur le covoiturage et l'entre-aide afin de trouver une solution de déplacement pour toutes les personnes empêchées de se déplacer.



Pour qui ?

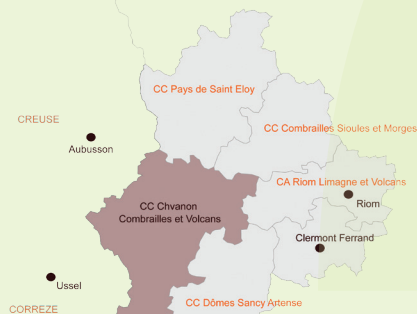
Le réseau solidaire est destiné à toutes les personnes qui :

- Sont empêchées de mobilité,
- Habitent l'une des 36 communes de l'EPCI Chavanon Combrailles et Volcans,
- Ont plus de 18 ans,
- Ne relèvent pas d'un état de santé nécessitant une surveillance particulière



Où ?

Le lieu de départ et/ou d'arrivée des déplacements doit obligatoirement être localisé sur le territoire de la Communauté de communes. Le trajet ne doit pas dépasser les 70 kms aller.



*Devenez
conducteur ou covoitureur
bénévole*

Vous vous déplacez régulièrement sur le territoire et vous êtes prêt à covoiturer ?

Rejoignez le réseau solidaire en devenant covoitureur bénévole.

Vous souhaitez consacrer du temps à des actions de solidarité pour aider des habitants de votre territoire ?

Rejoignez le réseau solidaire en devenant conducteur bénévole.

COMMENT ÇA FONCTIONNE ?



1

Demande d'inscription bénéficiaire

Pour s'inscrire le bénéficiaire doit d'abord remplir une **fiche d'inscription** en ligne ou en papier. La fiche au format papier sera à remettre dans l'un des espaces France Services du territoire.

Demande d'adhésion bénévole

La démarche est la même pour le bénévole qui doit remplir la **fiche d'adhésion**.

2



Entretien avec le référent du service

Individuel pour les bénéficiaires ; possiblement collectif pour les bénévoles.

L'objectif est d'identifier les besoins/motivations de la personne et de finaliser son inscription/adhésion.



3

Une fois inscrit au service, le **bénéficiaire** peut effectuer une demande de trajet auprès de la centrale d'appels du service. Cette demande devra être faite

7 jours avant la date du trajet.

7 €

Participation / indemnisation

Participation financière avant le trajet pour les bénéficiaires (par chèque, espèce ou virement)
Remboursement par virement mensuel pour les bénévoles en fonction des trajets réalisés.

6



Réalisation du trajet

A la fin du déplacement, le conducteur bénévole nous confirme par SMS que le trajet s'est déroulé correctement.

SMS

5

Confirmation du trajet au bénéficiaire et au bénévole par un appel téléphonique ou par SMS pour préciser les modalités de déplacement.

4

Recherche d'un copilote par le service

1. Recherche parmi les offres de transports déjà existantes
2. Recherche d'un covoitureur bénévole qui effectue déjà le trajet
3. Recherche d'un conducteur bénévole qui effectue le trajet spécifiquement pour le bénéficiaire par solidarité
4. Recherche d'un conducteur professionnel si le trajet est garanti (*liste des trajets garantis p.5*)

